



Compte rendu du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques du 23 janvier 2020

Etaient présents :

M. BLAIS, directeur de l'UFR.

Mmes COMTE Virginie - GAGNEPAIN Anne - LANQUETIN Sandrine - MONGIN Mylène - POTHIER Audrey - WAUQUIER Hélène.

MM BAKIR Toufik - BERTIN Charles - DEVILLERS Charles - FAUCHER Olivier - FINOT Christophe - GENTIL Christian - GOUDET François - IMHOFF Luc - LUCAS Dominique - SUGNY Dominique.

Etaient représentés :

Mme ARDIGO-BESNARD Maria-Rosa, procuration à M. IMHOFF Luc,
M. CHIBILE Romuald, procuration à M. GOUDET François,
M. GOUTON Pierre, procuration à M. BAKIR Toufik,
M. HERRMANN Samuel, procuration à M. SUGNY Dominique,
Mme LABRUERE-CHAZAL Catherine, procuration à Mme COMTE Virginie,
M. LECLERCQ Éric, procuration à Mme LANQUETIN Sandrine,
M. LEURENT Sébastien, procuration à Mme LANQUETIN Sandrine,
Mme MONIN-BAROILLE GANDREY Elisabeth, procuration à Mme WAUQUIER Hélène.

Etaient absents et excusés :

Les personnes représentées

M. CARLET Guido,
Mme CHOPARD Francine,
M. CLUZEL Benoît,
M. DELABRE Sylvain,
M. FAENZI Daniele,

Mme HERBST Michaële,
M. LUTBERT Frédéric,
M. VINCENT Didier,
M. ZANINI Patrick.

Etaient invités :

M. COLAS DES FRANCS Gérard, Directeur du département de Physique, absent
M. DENAT Franck, Directeur ICMUB, absent
M. DEREUX Alain, Directeur ICB, absent
M. DIPANDA Albert, Directeur ESIREM, absent
M. GRISON Thierry, Directeur du département IEM, présent
M. JOURANI Abderrahim, Directeur IMB, excusé
M. NAGEL Johannes, Directeur du département de Mathématiques, absent
Mme PIRIO Nadine, Directeur du département de Chimie, présente
M. TOGNI Olivier, Directeur LIB, présent.

Services centraux de l'UFR :

Mme DUBOIS (Responsable de l'antenne financière), présente
M. LAGRIMI (Responsable administratif de l'UFR), présent
M. VIDAL (Secrétariat de direction de l'UFR), présent.

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des conseils d'UFR du 24 septembre et du 25 octobre 2019
2. Informations du Directeur
3. Election du représentant usager au Bureau de l'UFR
4. Questions administratives et financières
5. Questions diverses

M. BLAIS ouvre la séance à 14h05. Il présente ses meilleurs vœux aux membres du conseil pour cette nouvelle année, indique les absences des membres excusés et liste les procurations reçues.

1 – Approbation des procès-verbaux des conseils d'UFR du 24 septembre et du 25 octobre 2019 :

Monsieur Blais présente les comptes rendus des conseils d'UFR du 24 septembre et du 25 octobre 2019.

Il indique que Madame Mongin souhaite apporter une précision de date aux effectifs annoncés du master M4P sur le compte rendu du conseil d'UFR du 24 septembre 2019. La mention « en date du 24 septembre 2019 » est ajoutée.

Monsieur Blais soumet ces comptes rendus, modulo la correction demandée par Madame Mongin, au vote du conseil :

Pour : 24

contre : 0

abstention/nul : 0

Les comptes rendus des conseils d'UFR sont approuvés à l'unanimité, modulo la modification apportée en séance.

2 – Informations du Directeur :

Elections des 4 et 5 février 2020 :

Monsieur Blais indique que les élections des membres des conseils centraux de l'université de Bourgogne se dérouleront les 4 et 5 février prochain. Il explique ensuite les modalités de vote.

Journée Portes Ouvertes (JPO) :

La JPO s'est déroulée le 22 janvier 2020. Plus de 200 dossiers d'information sur les formations de l'UFR ont été distribués lors de cette journée.

Monsieur Blais remercie l'ensemble des personnels et étudiants qui ont participé à la bonne tenue de cet événement.

Article dans la presse locale :

Monsieur Blais informe le conseil qu'il a été contacté par le service communication de l'université car le magazine « Dijon métropole » souhaiterait publier un article sur l'UFR dans son prochain numéro.

Monsieur Blais a présenté les formations dispensées à l'UFR Sciences et Techniques à la journaliste du magazine.

Il y aura donc un encart consacré à l'ensembles des formations de l'UFR et un autre encart avec un focus sur le master Qesis. Monsieur Blais précise qu'il n'a pas vu la version finale de cet article.

Réforme Licence :

Monsieur Blais informe le conseil que l'outil ConPère (Contrat Pédagogique de Réussite Etudiante) a ouvert cette semaine et en explique le fonctionnement. La question des moyens pour gérer ce dispositif se pose toujours.

Réforme études de santé :

Monsieur Blais présente aux membres du conseil les écrans issus de parcoursup, qui a ouvert le 22 janvier 2020. Il y est bien proposé le module santé en sciences et techniques. Il précise que 55 places sont réservées aux étudiants suivant cette voie.

Monsieur Blais rappelle qu'en octobre, le conseil avait voté 30 places. Par la suite, Monsieur Blais avait accepté d'augmenter cette capacité si un poste d'ATER était prévu pour aider à supporter cette charge supplémentaire. Ce poste d'ATER a bien été approuvé en conseil d'administration du 22 janvier 2020.

Monsieur Blais précise que cette « option santé » sera associée au parcours Physique Chimie de la L1 Sciences et Techniques.

Monsieur Blais présente ensuite les mineures proposées dans la filière PASS (PARcours Spécifique Santé). La mineure Sciences et Techniques (ST) représente 77 places dans la PASS de Dijon et 3 places dans la PASS qui ouvrira à Nevers. Tout cela reste encore à construire.

Monsieur Blais exprime son inquiétude pour les étudiants ayant suivi et validé une licence PASS avec mineure ST et qui voudront intégrer la L2 ST.

Monsieur Faucher demande les critères retenus pour le passage de la L1ST module Santé vers la 2eme année d'étude de santé.

Monsieur Blais répond qu'ils ne sont pas encore formellement établis mais que cela pourrait être une répartition de la sorte : les étudiants qui auront une moyenne supérieure à 16 seront acceptés en L2 santé directement, ceux qui se situent entre 12 et 16 devront passer un oral et ceux dont la moyenne est comprise en 10 et 12 seront « reçus collés ». Pour ces derniers, les voies possibles sont encore à définir.

Monsieur Finot demande si Parcoursup + sera mis en place pour permettre à un public plus large d'accéder à ce service. Monsieur Blais répond que pour le moment, il n'y a eu aucune information écrite à ce sujet.

Réforme MEEF :

Monsieur Blais explique que la réforme des masters MEEF, liée à la réforme du CAPES, devrait entrer en vigueur à la rentrée 2020. D'après les derniers retours sur le sujet, elle pourrait être reportée d'une année.

Les capacités d'accueil en 1ère année seront établies en fonction du nombre prévisionnel de postes ouverts au concours et en fonction du nombre de places de stage en collège et lycée.

Réforme licence professionnelle :

Cette réforme va impacter en grande partie les I.U.T. Elle devrait entrer en vigueur à la rentrée 2021.

3 – Election du représentant usager au Bureau de l'UFR :

Monsieur Blais rappelle les modalités d'élections des représentants au Bureau de l'UFR Sciences et Techniques et les résultats des dernières élections pour le renouvellement partiel des membres du conseil de l'UFR Sciences et Techniques.

Monsieur Blais demande si des étudiants sont candidats pour assurer la représentation des usagers au sein du Bureau de l'UFR Sciences et Techniques.

Monsieur François Goudet se porte candidat.

Monsieur Blais propose de procéder au vote à bulletin secret :

Pour : 23 contre : 0 abstention/nul : 1

Monsieur Goudet est élu représentant des usagers au sein du Bureau de l'UFR Sciences et Techniques.

4 – Questions administratives et financières :

Monsieur Blais présente les différents points administratifs et financiers soumis au membres du conseil : la convention d'occupation des locaux au Lycée Niepce par la LP IPCS-CPQ, la subvention Fondation Mathématique Jacques Hadamard - Projet PGM0 – PRMO / IMB, la bourse de l'Etat russe pour une étudiante de M2 CDM, les sorties d'inventaire de l'Icmub, la convention 2019/2020 UB (Master PC2M) /ENSAM Campus de Cluny et la modification de la convention de double diplôme concernant le master T2MC avec l'UCT de Prague.

Monsieur Blais demande s'il y a des interrogations sur ces points et propose au vote l'ensemble de ces éléments :

Pour : 24 contre : 0 abstention/nul : 0

Aucune question diverse n'étant posée, Monsieur Blais lève la séance à 15h00.